

ASADHO/KATANGA

[1]ASADHO/KATANGA

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
African Association for the defence of Human Rights

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 001/2004

« Le Recteur KAUMBA entrave la liberté syndicale au sein de l'Université de Lubumbashi ».

L'Association Africaine de Défense des droits de l'Homme, représentation du Katanga, Asadho/Katanga en sigle, dénonce les mesures d'intimidation et les tracasseries dont sont victimes les dirigeants du syndicat ACASUL, syndicat du Corps Académique et Scientifique de l'Université de Lubumbashi.

En effet, le Professeur KAUMBA, Recteur de l'Université de Lubumbashi, UNILU ensigle[2] recourt régulièrement à des mesures d'intimidation pour museler les activités syndicales et empêcher le contrôle de la gestion des frais d'études et connexes dans le silence absolu des autorités provinciales et nationales.

Pour rappel, en date du 15/10/2003 le Recteur KAUMBA a, sans compétence, déchargé de toutes leurs fonctions de l'Université, les professeurs BASHIZI, LORIS NDA-BAR-TUNG et KAMPETEGA tous dirigeants du syndicat précité, par sa décision N°227/2003, pour avoir exigé la transparence dans la gestion des frais d'études et connexes. Quelques jours après, il ordonnera leur déguerpissement des maisons de l'université qu'ils occupent.

Le 6/12/2003, le Recteur KAUMBA fait arrêter et détenir arbitrairement à l'Agence Nationale des Renseignements, ANR en sigle, les professeurs YOGOLELO et KADONY, deux nouveaux dirigeants du syndicat Acasul, afin de les empêcher à organiser la cérémonie d'installation officielle de leur comité à la faculté de Médecine vétérinaire.

Face à cette situation l'Asadho/Katanga a, par sa lettre N°155/JCK/Asadho/Katanga/2003, saisi le Gouverneur de Province Monsieur NGOIE MUKENA en lui demandant de faire cesser les violations des droits de l'homme qui se commettent à l'UNILU.

Le 7/01/2004, le Secrétaire Général de l'Acasul, le Professeur YOGOLELO publie à l'intention des membres de son syndicat une note dans laquelle il stigmatise la mauvaise gestion du personnel et des finances par le comité de gestion ; laquelle lui a valu une action judiciaire au Parquet Général de Lubumbashi pour diffamation initiée par ledit comité de gestion.

L'Asadho/Katanga constate que le Recteur KAUMBA s'évertue depuis son avènement à la tête de cette institution[3] à violer systématiquement et impunément les règles relatives au droit syndical et à la liberté d'expression, pourtant reconnus à

tout citoyen par la Constitution de Transition et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées par la RDC.

Vu ce qui précède l'ASADHO/Katanga recommande :

Au Gouvernement de transition :

- d'initier une enquête sur la gestion du personnel et des finances du Comité de gestion de l'UNILU ;
- d'instruire le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de réhabiliter les professeurs BASHIZI, LORIS NDA-BAR-TUNG et KAMPETEGA, illégalement déchargés de leurs fonctions ;
- de faire respecter l'exercice de la liberté syndicale conformément à ses engagements internationaux ;

Au Parquet Général :

- d'amorcer des poursuites contre le Recteur KAUMBA pour participation à l'arrestation et la détention arbitraires des professeurs YOGOLELO et KADONY ;

Au Comité de gestion de l'UNILU :

- de s'abstenir de poser tout acte tendant à obstruer l'exercice du droit syndical à l'Université de Lubumbashi ;
- de respecter les prescrits de la note circulaire N° MINESU/471/2003 du 15/11/2003 du Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire portant sur les modalités de la gestion des frais d'études .

Fait à Lubumbashi, le 3 Février 2004

ASADHO/KATANGA

[1] ONG apolitique de défense et de promotion des droits humains ; Affiliée à la Commission internationale des Juristes (CIJ, Genève), à l' Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT,Genève),à la Fédération Internationale des ligues et associations des Droits Humains(FIDH,Paris),à la Coalition pour la Cour pénale internationale, membre de l'AFRONET et SAHRINGON (Réseaux des ONG de l'Afrique australe),à l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme(Ouagadougou) ; dotée du statut d' Observateur à la Commission Africaine des Droits de l' Homme et des peuples. Dispose d'un bureau de liaison auprès des institutions internationales à Genève/Suisse.

ASADHO/KATANGA, B.P .909, Tél. : 97032984, 0818153407, 97022410 ; E-Mail : asadhokat @ic-lubum.cd
Commune de Lubumbashi, Avenue KAPENDA, N°565 Angle MOBUTU
ASADHO/KIN. AV. De la Paix, N°12, Kinshasa/Gombe, Tél./Fax : 243.12.21653, B.P. 16737, KINSHASA 1

[2] L'université de Lubumbashi est l'une des plus importantes universités publiques du pays regorgeant +25.000 étudiants et qui est dirigé par le Recteur KAUMBA LUFUNDA.

[3] Pour rappel, lire Communiqué de presse Asaddho/Katanga N°006/2003 du 4/06/2003 : « Une milice privée opère à l'Université de Lubumbashi »